

Chertsey, le 4 janvier 2006

Monsieur Sylvain Dorais

St-Jean-Sur-Richelieu (Québec)

Chère population du Québec et du Canada,

Je dois donner les noms de tous les politiciens des cinq partis politiques qui ont violé leur serment de député en décontournant les lois qu'eux-mêmes ont votées à l'assemblée nationale du Québec et les lois fédérales du Canada ont été bafouées avec la complicité du Bloc Québécois et les libéraux du Canada et le NPD du Canada qui protègent un ancien premier ministre Louis St-Laurent qui a été complice avec Maurice Duplessis. Pour terminer, le Cardinal Paul-Émile Léger, avec la complicité des Sœurs de la Providence qui devaient une dette de 1 million six cents mille dollars.

Ils ont condamnés 400 orphelins et orphelines illégitimes à être classés comme déficients mentaux en août 1954 dans cette bataille que j'ai menée pendant 41 ans, je peux certifier que le comité du COOID a trempé avec le gouvernement du Québec et trois ministères du Québec ont participé à cet échec pour protéger un criminel comme Bernard Piché qui a été sous la protection du ministre de la santé du Québec pendant 28 ans et qui a fait partie du Comité de Gaston

Loignion en août 1954 au 7200, boul. Gouin est Rivière des prairies à Montréal.

Les premières personnes avec qui j'ai eu des contacts par écrit est Guy Chevrette de Joliette et Thérèse Lavoix-Roux qui était la ministre de la santé du Québec et que ces deux personnes ont tout fait pour faire avorter mon dossier en décontournant les lois. La réponse que Thérèse Lavoix-Roux a donnée par écrit, il n'avait pas de législation concernant les orphelins illégitimes et qui appartenait à l'État du Québec.

Après cet échec, j'ai repris ce dossier avec André Boisclair député de Gouin à Montréal. Avec tous les éléments que je fournissais par écrit. André Boisclair a écrit à Marc-Yvan Côté pour qu'une enquête soit faite sur Bernard Piché.

Ces deux politiciens ont fait le contraire concernant les griefs par écrit. En juin 1992, je faisais partie du comité des orphelins de Duplessis. Nous avons demandé une rencontre avec le ministre de la santé du Québec, Marc-Yvan Côté a accepté de mettre à notre disposition Luc Gaston Guay ou on puisse le rencontrer au bureau du Ministre des affaires sociales du Québec avec le Comité du COOID au coin de Bellechasse et boul. Rosemont.

Après cette rencontre André Boisclair et Luc Gaston Guay ont confirmé devant le comité du COOID qu'il y aurait un suivi de cette rencontre. Quelques mois après, les deux complices nous ont répondu qu'il n'y avait pas matière qu'il y ait une enquête publique.

Nous venons d'essayer un nouvel échec entre le comité COOID et le gouvernement. (André Boisclair et Marc-Yvan Côté).

Car Hervé Bertrand était présent comme président de l'organisme.

C'est après tous les échecs depuis le recours collectif qui a échoué avec la complicité de Robert Fauteux et Hervé Bertrand comme président et qui a exclu Jean-Guy Labrosse pour qu'il ne puisse pas témoigner devant la Cour concernant le recours collectif.

Robert Fauteux a donné comme raison que j'avais dépassé le délai de prescription. C'est avec toute cette magouille le 7 décembre 1992 que je démissionnais du dossier politique et du Comité du COOID qu'eux-mêmes continuaient à violer nos droits. C'est depuis ce temps là que j'ai décidé de me battre indépendamment du COOID et de me retirer du dossier des orphelins et orphelines car le comité avait violé la vocation première des dossiers préliminaires qu'on devait négocier avec les ministères concernés.

Car la loi me permettait de me battre seul, c'est là que j'ai entrepris ma propre bataille en m'adressant à Denis Lazure et Jocelyne Caron députée de Terrebonne. Quelques temps après, que Denis Lazure acceptait que j'aie le rencontrer au parlement de Québec à son bureau avec la présence de Jocelyne Caron au mois de mars 1995 j'ai monté avec un témoin du nom de Sylvain Lepage.

C'est rendu au bureau de Denis Lazure quelques minutes après notre arrivée, j'ai demandé à Denis Lazure et Jocelyne

Caron de ne pas mêler mon dossier avec le comité des orphelins de Duplessis car la Loi me permettait de me défendre seul sans la présence du comité du COOID.

Denis Lazure a refusé ma requête en m'obligeant devant la présence des témoins à son bureau de négocier avec un des membres du comité des orphelins ou il laissa tomber mon dossier.

Je n'avais pas le choix, j'ai décidé de déléguer un membre du COOID qui était Bruno Roy, je ne voulais pas négocier avec le président Hervé Bertrand car il était incompétent dans un dossier capital comme le mien et qu'il était une personne influencable et qui pouvait faire échouer ma propre bataille. Après cette entente Denis Lazure a accepté qu'on puisse avoir une autre rencontre au mois de juin 1995 dans son comté que j'appelle Laprairie.

Quand le mois est arrivé, j'ai monté au bureau de Denis Lazure dans le village de Dawson qui était dans le comté de Laprairie. Il était 13h00. Une fois sur place, Bruno Roy était déjà là. C'est là quand j'ai repris la discussion avec Denis Lazure pour que je puisse avoir une pension de \$2500 par mois, plus un réajustement de 10% par année jusqu'à ma mort. Mais, j'ai compris que Denis Lazure n'avait plus la même conversation et qu'il refusait de surseoir à ma requête que je lui avais soumise.

J'ai compris avant mon arrivée que la décision était déjà prise avec la complicité de Bruno Roy dans mon dos. C'est là que j'étais fâché après ces deux personnes qui ont manigancé sans ma présence. J'ai mis un terme à la discussion car je n'allais nulle part.

C'est là que Bruno Roy m'a demandé que j'ai une discussion seul à seul avec lui dans un restaurant de la ville de Dawson. J'ai accepté.

C'est là que rendu au restaurant il m'a demandé de lui remettre ma lettre de ma requête et que j'aurais un suivi. Je n'avais plus confiance à M. Bruno Roy. Je lui ai demandé de signer un papier de sa propre main et après je lui fournirai la lettre de ma requête.

C'est quelques jours après que je recevais la lettre de ma requête qui n'était pas conforme à ma lettre car Bruno Roy a modifié cette lettre avec la complicité de Denis Lazure pour que je n'obtienne pas justice conformément à mes droits. C'est depuis ce temps là que mon dossier est tombé à l'eau et que Denis Lazure et Jocelyne Caron ont fait avorter mon dossier et ma propre bataille avec la complicité du comité des orphelins.

J'ai repris mon dossier avec Robert Therrien député de Bertrand Libéral, à nouveau, j'ai échoué c'est là que j'ai repris ce même dossier avec Michel Bellehumeur député blocquiste de Berthier et il a de nouveau fait échouer mon dossier avec la complicité du Bloc qui avait Michel Gauthier comme chef de Parti et que Monique Guay peut certifier qu'elle avait donné une photocopie de mon dossier à Michel Bellehumeur par l'entremise de Jean-Guy Labrosse.

Après cet échec c'est là que j'ai repris mon dossier en m'adressant à M. Claude Cousineau péquiste dans Bertrand. Mon dossier avait bien commencé entre moi et lui. Mais cela n'a pas duré longtemps. Après toutes les lettres sous forme

d'accusé réception qui me menaient nulle part, c'est là que je me suis fâché en envoyant une lettre en demandant à M. Claude Cousineau d'arrêter de passer à côté de mes questions et de respecter mes droits par écrit et respecter aussi la charte des droits et libertés du Québec. C'est après quelques mois que j'apprends que mon dossier était rendu devant Bernard Landry sans mon autorisation et j'ai reçu une lettre de son attachée politique Marie-Christine Fillion.

C'est là qu'ils ont mêlé mon dossier à nouveau avec le dossier des orphelins de Duplessis que je n'avais aucun lien avec cet organisme. Et eux, ils le savaient. C'est là que j'ai compris que Claude Cousineau de Bertrand a vendu mon âme à Bernard Landry avec la complicité du COOID Bruno Roy comme président et Lauzon avocat, et Carlo Torini car Bernard Landry a averti le ministre Rémi Trudel de la Santé du Québec de ne pas donner suite aux lettres de Jean-Guy Labrosse ou de donner de l'information par téléphone et que s'il veut avoir de l'information il doit s'adresser au Premier ministre. S'il veut un déblocage de son dossier. C'est depuis ce temps là que mon dossier est demeuré sur les tablettes. Je n'avais plus le droit d'avoir un suivi de mon dossier sur l'ordre de Bernard Landry. La même chose s'est produite au ministère de la Justice du Québec quand je me suis adressé au Ministre Bégin et son attaché politique André Turmel.

Il m'avait confirmé par écrit que mon dossier devait faire partie d'une étude par leur comité du Ministère et que j'aurais un suivi. C'est quelques temps après que mon dossier retournait devant le ministère de la Santé du Québec et que j'aurais un suivi du ministre de la Santé du Québec et je n'ai jamais eu de suivi depuis ce temps là.

7-

Serge Ménard a fait la même chose sur les orphelins qui ont déposé des plaintes sur des agressions sexuelles qu'ils ont été victimes lorsqu'ils étaient dans les orphelinats ou centres psychiâtriques et quelques temps après, ce même Serge Ménard rejetait les 321 plaintes avec la complicité de Estelle Gravel qui était Procureure et le policier Daniel Bélair de la police provinciale dans le secteur de Montréal et la Banlieue pour protéger les violeurs d'enfants ou en bon Canadien les « pédophiles ».

C'est là, quelques années après, j'ai demandé l'aide de Jean Charest Chef libéral de l'opposition en 1999, il a référé mon dossier à Madeleine Bélanger pour que je puisse avoir un suivi. Madeleine Bélanger qui était députée de Mégantic Carltun mais souvent Mme Bélanger mêlait mon dossier indépendant avec les autres orphelins qui leur soumettaient leurs griefs par écrit.

Et souvent, Madeleine Bélanger décontournait les lois pour écoeurer les orphelins et que Jean Charest, Chef de l'opposition était au courant de cette magouille. Il a décidé de jouer le même jeu que le parti Québécois. Les journalistes du Québec, et les postes de télévision et de radio étaient au courant que la plupart des politiciens du Québec et du Bloc Québécois violaient leur serment de député et mentaient publiquement à la population du Québec pour protéger le Parti Libéral du Canada avec les politiciens du Bloc Québécois qui eux me disaient souvent que le dossier des orphelins et orphelines de Duplessis était un dossier provincial. Moi, j'ai répliqué en leur disant aux blocquistes de me prouver que M. Louis St-Laurent a été le premier ministre du Québec et non le premier ministre du Canada. Mais je peux dire que c'est lui avec la complicité de Maurice Duplessis a fait condamner 400

enfants illégitimes appartenant à la curatelle publique du Québec.

La seule politicienne du Bloc qui n'est pas à blâmer, qui a été honnête est Monique Guay dans le comté des Laurentides au Québec qui a tout fait pour sensibiliser Lucien Bouchard pour que Jean-Guy Labrosse obtienne justice.

Mais, Lucien Bouchard a ignoré les écrits de Monique Guay concernant le dossier de Jean-Guy Labrosse et a demandé à son attaché politique Charles Chevrette de répondre à la lettre.

Et à nouveau, j'ai compris que mon dossier avortait. Car Lucien Bouchard, a toujours eu un comportement d'un dictateur et il avait la même vision que Maurice Duplessis durant la grande période de noirceur que le Québec a vécu.

Un autre député qui a voulu faire appliquer la justice, Nathalie Rochefort, du comté de Mercier à Montréal a été délogée par un Péquiste du Parti Québécois qui avait gagné ses élections.

J'ai demandé l'aide du député Mario Dumont de Rivière Du Loup qui a fait partie du comité d'études des orphelins de Duplessis à la chambre rouge au Parlement à Québec.

J'ai eu une réponse par écrit de Mario Dumont et que le dossier des orphelins de Duplessis était mort pour lui et qu'il ne voulait pas s'impliquer pour aider les orphelins contestataires dans leur bataille pour obtenir justice.

Ça prend un député de la droite et un imbécile pour donner une opinion disgracieuse à des innocents qui veulent obtenir justice. Et ça prend un député qui n'a pas de conscience pour se comporter de cette façon pour défendre les victimes innocentes et qui ont vécu ces drames réels dès leur enfance et que l'État du Québec a détruit leur avenir en les maintenant sur leur contrôle pendant des années.

Où est la justice? On privilégie des criminels adultes qui ont tué ou volé toute leur vie en leur donnant du Super Luxe dans les prisons mais pas aux innocents comme moi d'avoir droit à ce même privilège et avoir accès à des avocats fournis par l'aide juridique. Car la raison est que mon dossier est politique.

J'ai demandé à plusieurs reprises au parti Québécois et au Parti Libéral du Québec de faire une enquête publique sur le Comité des orphelins. Jusqu'à date, ils ont toujours refusé de se soumettre à cette requête. Est-ce à cause que ces deux partis politiques ont peur de s'incriminer eux-mêmes pour protéger les criminels qui ont des liens avec le Comité du COOID et qui ont mal géré les données publiques pour protéger l'organisme COOID qui ont violé le code d'éthique des corporations à but non lucratif avec la complicité du gouvernement du Québec.

Que la plupart de ces argents ont été mal gérés ou détournés sans que la population connaisse les faits. Pourtant, c'est eux qui payaient les taxes et impôts que le gouvernement du Québec allait chercher dans les poches des contribuables. Cette même population a le droit de connaître la vérité et non le mensonge que jusqu'à date ils ont connu en se servant des journalistes incompetents pour répéter le

mensonge des politiciens qui continuaient à mentir publiquement et de camoufler la vraie vérité que la population du Québec n'a pas le droit de savoir.

Le seul journaliste qui a été honnête et avec qui j'ai fait affaires est Roger Bellefeuille, du journal Le soleil de Québec et qu'aujourd'hui il est à sa retraite. Car lui, quand il entreprenait une enquête, il allait jusqu'au bout dans ses convictions pour trouver les coupables. Car les journalistes d'aujourd'hui ont peur d'affronter. C'est-tu à cause que le problème est dicté par leurs patrons?

Moi, Jean-Guy Labrosse, ou Michel Chartrand ancien syndicaliste de la CSN, le Québec ne veut pas des personnages comme eux.

Je vais vous citer un fait qui s'est passé à Ste-Julienne le 28 avril dernier à une soirée en l'hommage des bénévoles dans Lanaudière quand le représentant a interrogé les bénévoles sur le travail qu'ils faisaient mais il y avait trois députés péquistes dans cette salle. François Legault, de Rousseau, Jonathan Valois comté de Joliette, Claude Cousineau du comté de Bertrand. Quand ils ont entendu le nom de Jean-Guy Labrosse au micro, quand j'avais été questionné par la présidence des bénévoles, les trois députés ont quitté la salle en cinq minutes. Je sais que François Legault avant de quitter la salle avait parlé de l'indépendance au micro dans la salle devant tous les bénévoles.

11-

La plupart des gens y compris moi, on crié « chou » C'est après cette discussion que François Legault a quitté la salle à toute vitesse et ensuite tout est redevenu à l'ordre suite au départ des péquistes. La soirée s'est bien terminée.

Bien à vous, *Jean Guy Labrosse*

Jean-Guy Labrosse
7505, avenue Curé Paré app. 12
Chertsey (Québec)
J0K 3K0